

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DAC 585 Subvention à l'association Mémoire de l'avenir (18e)

M. Christophe GIRARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Mémoire de l'avenir, 19 rue Marx Dormoy 18e ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 6 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission et par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville, à l'association Mémoire de l'avenir, 19 rue Marx Dormoy (18e). X04164/SIMPA 8144 / 2011_02479.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004: Provision pour les subventions au titre de la culture.